

Les Appels à Projets de l'année 2016 sont clôturés, le prochain AAP sera lancé courant Février 2017



Le Fonds Avenir Bio : un soutien aux actions de structuration des filières biologiques

Le Fonds Avenir Bio, c'est quoi ?

Mis en place en 2008 dans le cadre du Plan de Développement « Agriculture Biologique : Horizon 2012 », et renforcé dès 2014 dans le cadre du Programme « Ambition Bio 2017 », le Fonds Avenir Bio est désormais doté de **4 millions d'euros par an**, pour soutenir des programmes de développement de l'agriculture biologique en France.

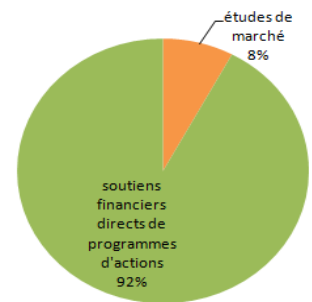
Géré par l'**Agence Bio**, et en conformité avec le cadre réglementaire européen, ce fonds a pour objectif la **structuration des filières biologiques**. Il complète les dispositifs d'aides publiques existants (crédits des collectivités territoriales, crédits d'animation DRAAF, crédits des Agences de l'Eau,...).

Ces 4 millions d'euros par an sont alloués :

✓ **Avant tout aux soutiens financiers directs de programmes d'actions** dans le cadre d'**Appels à Projet** pour des investissements de 2 natures :

- **Matériel** : équipements de production, stockage, conditionnement, transformation, gestion logistique de produits issus de l'agriculture biologique ;
- **Immatériel** : coordination, appui technique à la production, traçabilité et qualité des produits, recherche et développement de nouveaux débouchés, mise en adéquation de l'offre et de la demande.

✓ **A des études de marché** de portée générale et d'intérêt commun, afin de permettre aux opérateurs de la bio de se positionner et de monter des programmes d'actions cohérents.



Répartition du budget alloué au Fonds Avenir Bio
(source: Agence Bio)

Le Fonds Avenir Bio, quels objectifs ?

✓ **Développer l'offre** en produits issus de l'agriculture biologique

- en favorisant les conversions ;
- en diversifiant la gamme des produits et les débouchés ;
- en valorisant au mieux la matière première ;

✓ **Favoriser les économies d'échelle** pour maintenir des prix rémunérateurs pour les producteurs et des prix attractifs pour les consommateurs ;

✓ **Sécuriser les débouchés** pour les producteurs et les **approvisionnements** pour les transformateurs et les distributeurs via des contractualisations pluriannuelles amont/aval.

Le Fonds Avenir Bio, c'est pour qui ?

Ce Fonds d'aides s'adresse en priorité aux opérateurs économiques des filières issues de l'agriculture biologique, et plus particulièrement à :

✓ **des entreprises** implantées en France,

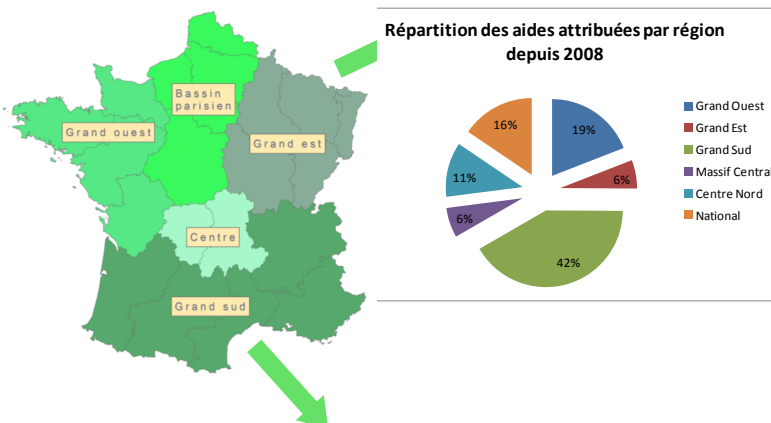
✓ **des organisations de producteurs biologiques** reconnues, ou autres associations économiques de producteurs,

✓ **des structures professionnelles** fédérant des entreprises ou organisations économiques dans le cadre de projets spécifiques.

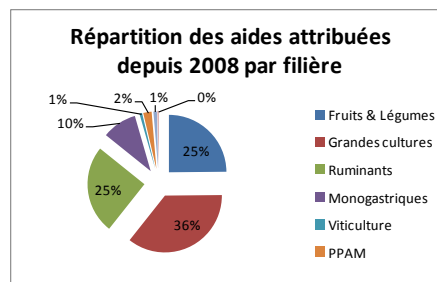
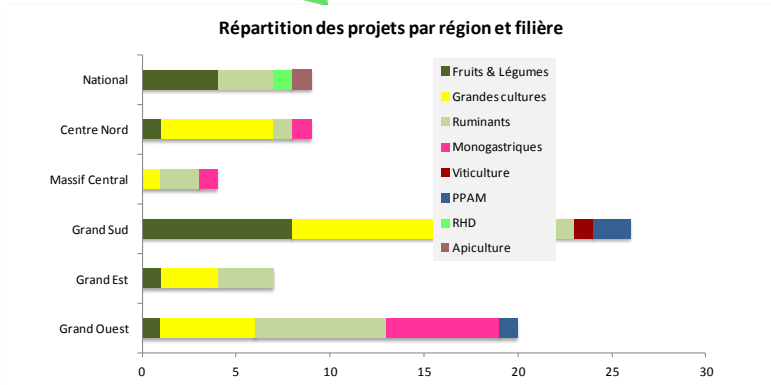
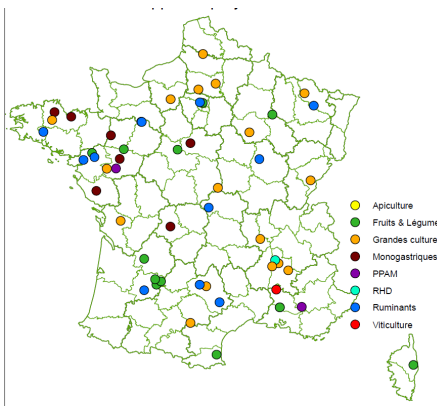
Pour tout renseignement : www.agencebio.org
Rubrique « Espace Pro & outils » - « Accompagnements » - « Fonds Avenir Bio »

24,2 millions d'euros entre 2008 et 2015 pour soutenir 75 programmes multipartenariaux et multiterritoriaux

Des programmes d'actions soutenus sur tout le territoire français et dans toutes les filières



Situation du siège social des 75 porteurs de projet



Source: Agence Bio

Depuis 2008, 75 porteurs de projet se sont associés à plus de 360 partenaires, opérateurs et acteurs à tous les stades des filières biologiques françaises.

Aujourd'hui, près de la moitié des porteurs de projet sont de petites et moyennes entreprises de transformation de produits biologiques.

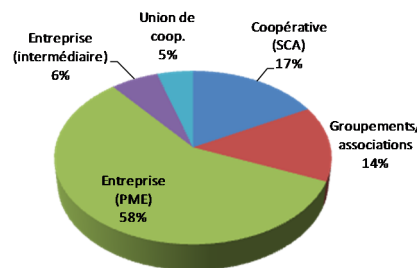
En tout, ce sont 160 opérateurs économiques qui ont reçu un soutien direct dans le cadre du Fonds Avenir Bio :

- ✓ Près de la moitié sont des entreprises de transformation ;
- ✓ Près de la moitié sont des groupements, associations de producteurs et des coopératives.

Les partenaires associés aux porteurs de projets, et non bénéficiaires d'une aide Avenir Bio, interviennent aussi bien en amont qu'en aval de la filière concernée, puisque :

- ✓ Plus d'1/3 sont des opérateurs d'amont : groupements, associations de producteurs et coopératives ;
- ✓ Près d'1/3 sont des opérateurs d'aval : PME ou Entreprises Intermédiaires ;
- ✓ Près d'1/3 sont des structures de développement et d'accompagnement : Chambres d'Agriculture, structures de recherche, structures de conseil...

Statut des 64 porteurs de projet entre 2008 et 2014



Un renforcement de la structuration des filières biologiques avec 99,3 millions d'euros investis par les opérateurs économiques entre 2008 et 2015

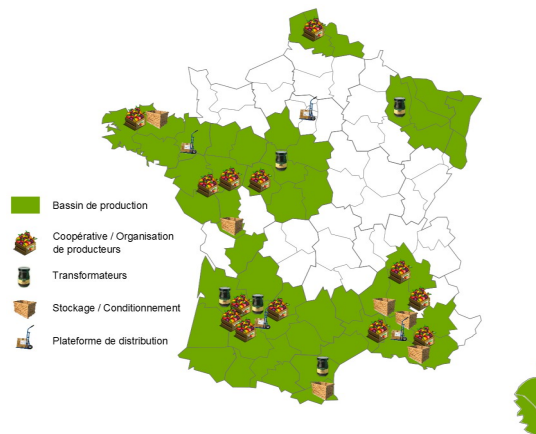
Le renforcement de la structuration de filière, quels résultats ?

Avec près de **99,3 millions d'euros investis** par les opérateurs économiques, dont **22,7 millions d'euros de soutien**, on constate :

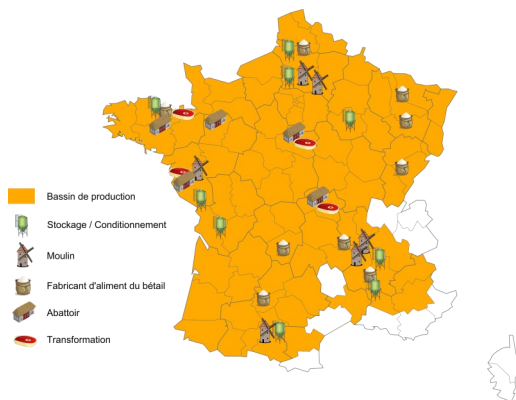
- ✓ Une augmentation des **surfaces** en conversion ou certifiées bio ;
- ✓ Une augmentation du **nombre d'opérateurs** engagés dans des filières biologiques ;
- ✓ Une **relocalisation** de la production (baisse des importations).
- ✓ Des **partenariats** pluriannuels amont/aval ;

Aujourd'hui, 15 programmes sont mis en œuvre dans le secteur des **fruits et légumes**. Ils se traduisent par un développement de la production de proximité, une amélioration des capacités de stockage organisé, une relocalisation des approvisionnements sur l'ensemble du territoire ou encore un élargissement de la gamme (lignes de compote, bouteilles de jus à faible impact écologique,.....).

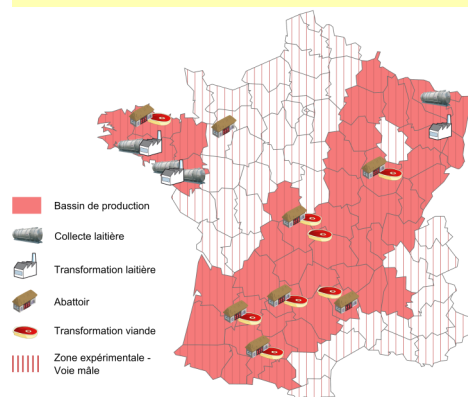
- ✓ Le renforcement de la **maîtrise technique et de la qualité des productions** ;
- ✓ Une **optimisation** de la planification, du conditionnement et de la logistique avec des outils performants et innovants ;
- ✓ Une augmentation du **volume** et un élargissement de la **gamme de produits** biologiques à des **prix les plus justes possibles**.



Dans le secteur des **grandes cultures**, 26 programmes ont été soutenus dont une dizaine avec une priorité pour l'alimentation humaine (panification, céréales petit déjeuner...). Dans le cadre des programmes dont l'alimentation animale est l'orientation principale, l'accent est mis sur un approvisionnement au sein des bassins de production, l'amélioration des coûts de production et la planification. Tous ces programmes contribuent à la valorisation de l'ensemble des produits de la rotation, comme par exemple, une optimisation avec le développement de la luzerne.



La **filière bovin/ovin** regroupe 20 programmes dont un programme expérimental à l'échelle nationale de valorisation des animaux mâles (avec le concours de l'institut élevage et des fermes expérimentales). Ces programmes permettent une meilleure valorisation en filière biologique de toutes les parties de l'animal ainsi que l'élargissement de la gamme des produits. Ces démarches visent à répondre à la demande croissante de la restauration hors domicile.



Cinq programmes concernent plus spécifiquement secteur viticole, les plantes à parfum aromatiques et médicinales (PPAM) et la restauration collective.

L'année 2016 : Une amplification des synergies entre Fonds Avenir Bio et les autres dispositifs financiers

Dans le cadre du nouveau **programme « Ambition Bio 2017 »**, lancé en mai 2013 par M. Le Foll, Ministre de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt, le **Fonds Avenir Bio a été renforcé**, avec un montant porté à 4 millions d'euros en 2014.

Ce renforcement du dispositif s'inscrit dans une démarche partagée par tous afin de consolider ou construire des filières diversifiées, complémentaires, ancrées dans les régions et les territoires, justes, durables et transparentes pour le consommateur.

Une évolution du dispositif pour répondre au mieux aux attentes des opérateurs économiques et des structures de développement de l'agriculture biologique

En phase avec les nouvelles évolutions réglementaires européennes pour la période 2014-2020, l'Agence Bio a fait évoluer son dispositif, en concertation avec ses membres et les représentants de l'Association des Régions de France (ARF).

Depuis fin 2014, le Fonds Avenir Bio propose deux modalités d'aides financières:

- un **dépôt direct** du dossier complet, selon des modalités similaires à celles des AAP précédents
- un **dépôt au stade du montage de dossier pour les PME** (stratégie partenariale, ingénierie technico-économique, business plan,...) avec la formulation d'un besoin pour un accompagnement au montage de dossier afin d'impulser, susciter et de rendre plus accessible la mise en œuvre de programmes de structuration de filières biologiques.

Des dispositifs d'échanges avec l'ensemble des structures nationales et régionales pour optimiser l'accompagnement pour la structuration des filières biologiques

✓ Depuis début 2014, un **Comité Avenir Bio élargi** constitué des personnalités qualifiées membres du Comité Avenir Bio et des représentants de l'ARF, se réunit 2 fois par an (en janvier et en juillet) pour renforcer la concertation concernant les évolutions du dispositif.

✓ Afin de renforcer les synergies avec les structures régionales, l'Agence Bio travaille à la formalisation des échanges avec DRAAF et CR. Des outils co-construits ont été mis en place et sont accessibles sur la plateforme Agora Bio.

✓ Un « **club des financeurs** » regroupant entre autres des établissements bancaires, les Chambres du Commerce et de l'Industrie, les Chambres des métiers, la BPI France... a été mis en place le **25 mars 2015**, afin de :

- **Optimiser l'articulation** des dispositifs de financement ;
- Permettre aux différentes structures de **mieux orienter** les porteurs de projets vers des dispositifs d'accompagnement adaptés.

Ce club des financeurs s'est réuni en le 14 octobre 2016; les spécificités de la filière porcs bio ont présentées ainsi que les dispositifs les plus récents, comme le dispositif COSME de la SIAGI.

Pour le rayonnement du Fonds Avenir Bio : de nouveaux dispositifs d'information

Des dispositifs seront mis à disposition des opérateurs économiques pour impulser des démarches multi-partenariales de structuration de filière :

- **Des fiches** « démarches de structuration de filière » exemplaires ont été éditées et seront prochainement disponibles sur le site Internet de l'Agence Bio;
- Une **Foire Aux Questions** a été créée afin d'orienter au mieux les porteurs de projets lors du dépôt d'un dossier Avenir Bio.

Le Forum Avenir Bio est organisé chaque année depuis 2014. Il s'agit d'une **rencontre professionnelle** permettant à l'équipe Avenir Bio, ainsi qu'aux professionnels du financement, de répondre aux questions des opérateurs économiques et des structures d'accompagnement.